

COMPTE-RENDU
Conseil de quartier commun
Issambres Nord, Est et Ouest
Jeudi 12 juin 2025

Service : Mairie annexe des Issambres

Rédacteur : Karine RANAIVO

Approbateur : Jean-Claude SAVIO / Martine BOUVARD

Objet de la réunion : Conseil de quartier semestriel des Issambres

1) PRÉSENTS :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Jean CAYRON	Monsieur le Maire	Oui
Jean-Claude SAVIO	Adjoint délégué au quartier des Issambres – Adjoint aux travaux Élu référent du conseil de quartier Issambres Nord	Oui
Yoann GNERUCCI	Premier Adjoint – Elu référent du Conseil de quartier Ouest	Oui
Sylvie LELEU	Elue référente du Conseil de quartier Issambres Est	Oui
Svetlana LEGRAND	Elue référente du Conseil de quartier Issambres Nord	Excusé
Caroline DEMONEIN	Elue référente du Conseil de quartier Issambres Ouest	Excusé
Jérôme BUSNEL	Elu référent du Conseil de quartier Issambres Est	Excusé
Martine BOUVARD	Conseillère municipale déléguée à la démocratie participative	Oui
Ken TISSIER	Elu de l'Opposition référent Conseil Issambres Ouest	Excusé
Olivier COUTANT	Elu de l'Opposition référent Conseil Issambres Nord	Oui

Agents Municipaux

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Fatma BADJI	Directrice de Cabinet	Oui
Anissa NAAMANE	Cheffe de Cabinet	Oui
Jean-François VEROT	Directeur Général Adjoint	Oui
Benoit BODRATI	Directeur Général Adjoint	Oui
Vincent VILLALTA	Directeur Général Adjoint	Oui
Myriam TORRI	Directrice du CCAS	Excusée
Olivier LONGER	Directeur des Services Techniques	Oui
Karine RANAIVO	Coordinatrice du pôle des Issambres	Oui

Conseillers de quartier Nord :

Roger ALENDA	Conseiller quartier Issambres Nord	Oui
Joëlle ARDAUD	Conseillère de quartier Issambres Nord au titre des associations	Oui
Bernard CARAYOL	Conseiller de quartier Issambres Nord	Excusé
Maurice MEFFRE	Conseiller de quartier Issambres Nord	Oui
Patrick MOULINES	Conseiller de quartier Issambres Nord	Excusé
Alain POTTIER	Conseiller de quartier Issambres Nord	Excusé
Claude SARRAZIN	Conseiller de quartier Issambres Nord	Oui
Guillaume UBA	Vice-Président du Conseil de quartier Issambres Nord	Oui

Conseillers de quartier Issambres Ouest :

Jean-Michel CAZELLES	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Excusé
Armand CREMONT	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Excusé
Roger DUBOIS	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui
Karl Patrick GORITZ	Vice-Président du Conseil de quartier Issambres Ouest	Excusé
Martine LACAS	Conseillère de quartier Issambres Ouest au titre des associations	Oui
Angélique LECANU	Conseillère de quartier Issambres Ouest au titre des associations	Excusée
Eric LEVET-LABRY	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Excusé
Philippe NERON-BANCEL	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui
Claude PASCAULT	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui

Conseillers de quartier Issambres Est :

Hervé BROGGI	Vice-Président du Conseil quartier Issambres Est	Oui
Andréa DE MATTEI	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Pierre FERRE-BOGE	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Manuel DA CUNHA GAVINA	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Martine GUIGNARD	Conseillère de quartier Issambres Est	Oui
Hélène KALFON	Conseillère de quartier Issambres Est au titre des associations	Oui
Josette MIMOUNI	Conseillère de quartier Issambres Est au titre des associations	Oui
Jean-Marc PASTRE	Conseiller de quartier Issambres Est au titre des associations	Oui
Marie-Christine PETITJEAN	Conseillère de quartier Issambres Est	Oui
Christian ROTTARO	Conseiller de quartier Issambres Est	Excusé
Jacques VIAN	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui

PREMIÈRE PARTIE

- **Préambule.**

Madame Martine BOUVARD débute le conseil de quartier par un rappel sur le fonctionnement des conseils de quartier.

Les conseils de quartier concernent la vie du quartier avec le souci du bien être des habitants et dans l'intérêt général des habitants du quartier, il est une instance qui s'attache au quartier représenté, pas à l'ensemble global des quartiers de la commune. Et ce n'est pas une tribune politique.

Elle rappelle à l'appui les articles suivants du



REGLEMENT INTERIEUR DES CONSEILS DE QUARTIER DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

1/ Objectifs :

Les Conseils de quartiers s'inscrivent dans une démarche de démocratie participative selon l'article 1 de la loi du 27/02/2002, complémentaire de la démocratie représentative fondée sur l'expression du suffrage universel. Ils sont aussi un complément de la vie associative, ciment de lien social et terrain d'engagement civique.

Le Conseil de quartier ne dispose pas d'un pouvoir de décision. Il est une instance consultative, un lieu de concertation et de débat entre les habitants. Il peut être force de proposition et soumettre des suggestions aux élus et à M le Maire sur tous les aspects de la vie des quartiers.

Mme BOUVARD rappelle que l'ordre du jour est fixé par le Président du Conseil de quartier (le maire ou l'élu référent) en tenant compte bien sûr des demandes des Vice-présidents.

9.3 Réunions et ordre du jour

9.3.1 Réunions plénières : Conseil de quartier public

L'ordre du jour : il est fixé par le Président du Conseil de quartier (le maire) ou son représentant (l'élu municipal référent du quartier) en concertation avec le vice-Président délégué. La proposition d'ordre du jour, envoyée par le vice-Président délégué, suite à la réunion de travail préparatoire des membres du Conseil de quartier, devra parvenir au maire ou à l'élu municipal référent du quartier, 21 jours avant la date prévue pour le Conseil de quartier public.

Dans le cas où plusieurs Conseils de quartier se réuniraient en un seul Conseil de quartier public commun, les vice-Présidents délégués doivent se réunir au préalable afin de proposer un ordre du jour comprenant une partie commune à tous les conseils de quartier et une partie propre à chacun. Ces propositions devront parvenir au maire et aux élus référents dans un délai de 21 jours avant le Conseil de quartier commun.

Le Président peut inscrire à l'ordre du jour tout sujet municipal sur lequel il souhaite informer ou consulter le Conseil de quartier.

Intervention du public : tout habitant, même non-membre du conseil de quartier, peut participer aux débats, s'exprimer librement et être consulté lors des réunions plénières. Cette intervention se fera en fin de chaque question ou thématique abordée ou en fin de réunion. Un temps de parole de trois minutes par personne sera accordé, pour 10 intervenants au maximum.

L'ordre du jour en conséquence doit être respecté : à savoir que les interventions et les questions posées ne peuvent sortir de son cadre ; en tant que régulateur, elle y veillera pour la bonne tenue des échanges afin que soient respectées les règles de bonne conduite prévues au RI, art 12 : le conseil de quartier n'est pas une tribune politique.

Rappel :

12/ Règles de bonne conduite :

Les instances participatives favorisent la libre expression de tous, dans le cadre d'une discussion fondée sur le respect et l'écoute mutuels, qui doivent favoriser la créativité et l'envie de vivre ensemble autour d'un projet partagé.

Les membres des conseils de quartier s'engagent à respecter un devoir de réserve et de neutralité ainsi que la confidentialité des discussions, conformes à la poursuite de l'intérêt général. Ils s'engagent à proscrire tout prosélytisme à caractère politique, religieux ou syndical et tout comportement portant atteinte à l'ordre public.

Elle précise que le règlement intérieur des conseils de quartier prévoit un bilan de fin de mandat, celui-ci étant encore loin de s'achever, il n'est donc pas question de bilan à ce stade, mais d'état des lieux depuis le dernier conseil de quartier et de perspectives de réalisation pour l'année en cours.

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le Maire remercie l'assemblée nombreuse ce soir.

DEUXIÈME PARTIE ORDRE DU JOUR

POINT 1 – LE P.P.R.I.F. :

Monsieur le Maire rappelle que la commune est soumise à des risques naturels, notamment les incendies de forêt, comme ceux survenus en septembre 1990 et en 2003 aux Issambres.

La procédure de mise en place du P.P.R.I.F. (Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt) est actuellement en cours. Un registre est disponible en mairie annexe des Issambres pour permettre à la population de s'exprimer dans le cadre de la concertation publique. Les cartographies peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville.

Ce projet a été élaboré en collaboration avec les services de l'État (ONF, SDIS, DDTM). Les cartes des zones à risque et des enjeux sont alignées avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

M. Ferre-Boge, conseiller de quartier, attire l'attention sur l'obligation légale de débroussaillage autour des propriétés. Il rappelle que le débroussaillage dans un périmètre de 100 mètres est obligatoire et que lors d'une vente, un certificat de débroussaillage peut être exigé par le notaire.

Monsieur Yoann GNERUCCI précise que cette distance est calculée à partir des angles de la construction et que l'obligation s'applique même si le propriétaire ne détient pas le terrain voisin.

Monsieur le Maire ajoute que, dès l'approbation définitive du P.P.R.I.F. par arrêté préfectoral, la commune pourra étendre cette obligation de débroussaillage jusqu'à 200 mètres dans certaines zones particulièrement exposées.

POINT 2 – TRAVAUX :

1) Réfection de routes - travaux 2025 :

Monsieur Jean-Claude SAVIO présente l'état d'avancement des travaux réalisés dans le quartier des Issambres.

Les travaux déjà effectués concernent :

- Rue Jean Bart
- Avenue des Dolmens
- Chemin des Asphodèles
- Boulevard du Val d'Esquières
- Avenue des Crêtes
- Rue des Escavènes
- Boulevard des Murènes
- Allée des Muges

Les prochaines interventions concerneront :

- Première section du Boulevard Bagnecol
- Corniche de Massel
- Accès Maison du Garum
- Deux portions du Grand Boucharel
- Rue des Pins Sylvestre

Les prévisions pour le second semestre seront communiquées ultérieurement, la commune étant en attente des calendriers de travaux sur les réseaux (Veolia et Enedis) afin de coordonner les opérations et éviter toute réfection prématurée des chaussées.

D'autres travaux sont en cours, notamment :

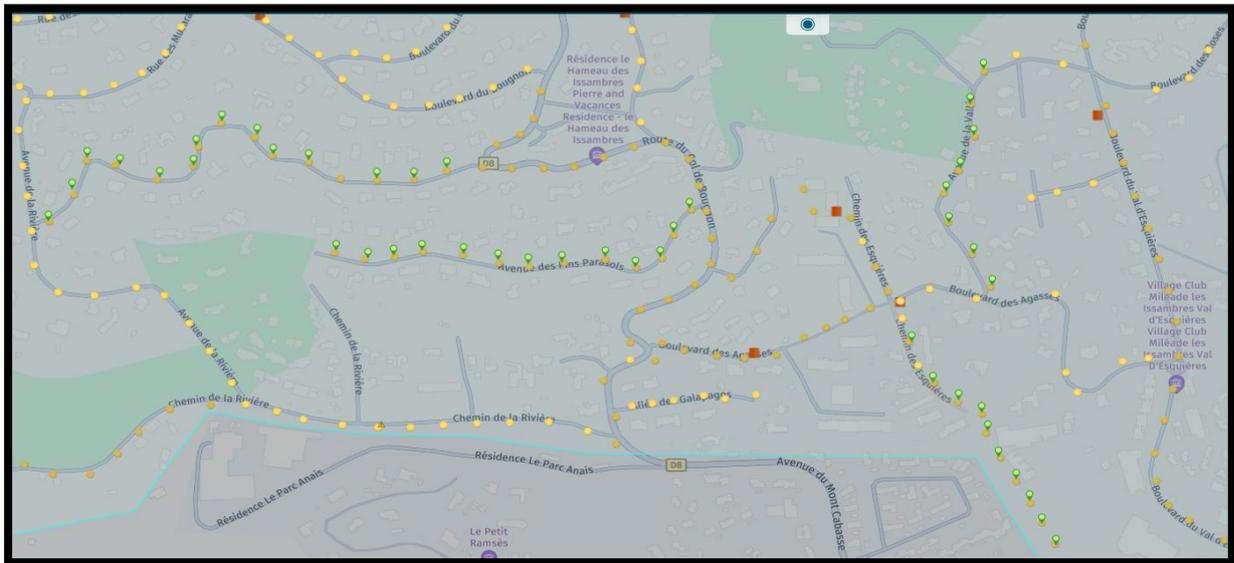
- Réseaux pluviaux : impasse des Roches
- Trottoirs et marquages : allée du Train des Pignes
- Sécurisation : purge Corniche Sarrazine
- Réhabilitation : ponton de la plage de San Peïre, poste de secours de San Peïre, terrasses de la promenade Beaumont et Handiplage

2) Travaux sur les bâtiments communaux :

- Installation d'un sol souple à la crèche des Issambres
- Pose de glissières de sécurité sur le parking de la Gaillarde
- Remplacement des climatiseurs à la crèche
- Réaménagement des services techniques des Issambres
- Réfection du parvis, de la toiture et des piliers de la salle Robert Manuel
- Réhabilitation de la toiture des logements de la Pinède (phase 2)
- Étanchéité de la terrasse de la salle de la Batterie
- Poursuite du remplacement des portes de l'église des Issambres et installation de double vitrage à l'étage
- Installation de voiles d'ombrage dans la cour de l'école élémentaire

3) Renouvellement de l'éclairage public :

- Avenue du GI d'Armée Jean Calliès et avenue des Pins Parasols : 28 nouveaux luminaires Digistreet
- Chemin des Esquières : 10 lanternes Town Guide
- Avenue de la Vallée : 8 lanternes Axi2.1



4) Vidéosurveillance

Monsieur Yoann GNERUCCI informe que la commune a engagé une enveloppe budgétaire de 171 000 € depuis début mai pour la mise en place de caméras de vidéoprotection et des infrastructures réseau nécessaires.

Les travaux ont déjà débuté, avec comme objectif que l'ensemble du dispositif (caméras et réseau) soit opérationnel dès le début du mois de juillet, afin d'assurer la surveillance du quartier des Issambres pour la saison estivale.

5) Réfection des abris-bus

Madame Martine Bouvard rappelle que la Municipalité a passé une nouvelle convention avec la société JC Decaux France pour une durée de 15 ans, à la suite de l'expiration du précédent marché public.

Ce contrat prévoit, en première phase, le remplacement des anciens abris voyageurs par du matériel entièrement rénové et renforcé spécifiquement pour les Issambres. La livraison finale a eu lieu fin mai 2025.

Au total, 11 abris-bus ont été remplacés dans les secteurs suivants :

- Gaillarde (2), Village Provençal (2), Robert Manuel, San Peïre, Port des Issambres (2), Garonnette (2) et Chesnaie.

Ces équipements sont pris en charge intégralement par le concessionnaire, qui se rémunère uniquement via l’affichage publicitaire.

De plus, 6 abris-bus seront prochainement équipés de Bornes d’Informations Voyageurs (B.I.V.) fournies et gérées par l’Agglomération Estérel Côte d’Azur. Ces bornes diffuseront des informations en temps réel.

6) Entretien Général

Monsieur Jean-Claude SAVIO précise que, en plus des interventions habituelles des services techniques, la commune a confié à l’entreprise CLARISSE le débroussaillage des abords de la RD559, à compter du 15 juin 2025.

Par ailleurs, le nettoyage et le ramassage des déchets sur les plages sont assurés par le prestataire CMME.

Le reprofilage et le ré-ensablement des plages ont été réalisés selon le calendrier suivant :

- Mardi 10 juin : plage des Pierrats
- Mercredi 11 juin : plages des Gireliers, Sun Beach et San Peïre
- Jeudi 12 juin : plage de San Peïre (secteur Arpillon) et calanque Tardieu
- Vendredi 13 juin : plage de la Gaillarde

Une nouvelle plage autorisée aux chiens a été aménagée sur la plage des Actinies (pointe de l’Arpillon).

Enfin, les douches seront installées avant la saison estivale.

7) Collecte des déchets ménagers et tri sélectif :

Monsieur Yoann GNERUCCI informe que la collecte des déchets s’effectuera de nuit durant la période estivale, du **16 juin au 14 septembre**, afin de limiter les nuisances, notamment celles liées aux sangliers.

Consignes : [sortir les bacs avant 19h les jours de collecte.](#)

Jours	Quartiers concernés
Mercredi - Dimanche	Dolmens, Boucharel
Lundi - Jeudi	Bois d’Angélis, La Garonnette, Val d’Esquières, Port et Col du Bougnon
Mardi et Vendredi	Masligour, Massel, Toge
Lundi - Mardi Mercredi - Jeudi Vendredi -Samedi Di- manche	Port et Col de Bougnon, D559- Le Village Provençal, San Peire

Madame Josette MIMOUNI signale un manque d'entretien des fossés depuis plusieurs mois. Selon les informations qu'elle a obtenues auprès de l'Agglomération Estérel Côte d'Azur (ECAA), l'entretien des fossés maçonnés relève de l'ECAA, tandis que celui des fossés dits « naturels » incombe à la commune. Elle demande pourquoi aucun entretien n'a été réalisé récemment dans le quartier des Issambres.

Monsieur Yoann GNERUCCI précise que cette prestation est assurée par deux services distincts :

- Le service propreté de la voirie
- Le service pluvial, qui distingue :
 - Les caniveaux naturels (compétence communale)
 - Les caniveaux maçonnés (compétence de l'agglomération)

Il rappelle que la commune intervient sur signalement des administrés. De plus, cette compétence n'est revenue à la commune qu'en septembre dernier, avec la signature d'un nouveau marché public. Les interventions sont donc planifiées progressivement.

Enfin, il souligne que les fortes précipitations récentes ont nécessité un second cycle de débroussaillage sur tout le quartier des Issambres, après une première intervention effectuée en mars et avril.

Monsieur Guillaume UBA demande des précisions sur les investissements réalisés aux Issambres, ainsi que sur ceux des quartiers de la Bouverie et du Village. Il souhaite obtenir des données chiffrées pour les trois pôles et s'interroge également sur la destination des recettes issues de la taxe THRS, qui devait être affectée au quartier des Issambres, notamment pour les travaux de voirie.

Monsieur le Maire répond que pour l'année 2024, une enveloppe de 2,5 millions d'euros a été consacrée aux Issambres, soit un montant équilibré par rapport aux autres quartiers (Village, Bouverie et écarts).

Pour l'année 2025, les investissements prévus pour les Issambres s'élèvent à ce jour à 652 300€. Le total des investissements, tous quartiers confondus, pour les travaux de voirie atteindra 5,5 millions d'euros.

Les chiffres détaillés demandés seront transmis aux conseillers de quartier.

Madame Josette MIMOUNI revient sur la question de la THRS, évoquant une recette de 2,5 millions d'euros pour la commune selon le compte administratif 2025. Elle précise que, selon une étude réalisée par son association de contribuables sur le document n°1359 de 2023, le quartier des Issambres contribuerait à hauteur de 59,82 % au budget communal. Elle estime donc que ce quartier est sous-financé au regard de sa contribution.

Yoann GNERUCCI répond que la voirie constitue un dossier complexe, avec près de 20 ans de retard accumulés. Il souligne que l'équipe municipale actuelle a fait de son mieux ces cinq dernières années pour investir équitablement dans tous les quartiers, mais qu'il est impossible de rattraper en cinq ans un tel retard.

POINT 3 – LES PROJETS :

1- Front de mer

Localisation du projet

À l'extrême Sud de la Commune, dans le quartier des Issambres, le projet est centré sur la D559, entre la Garonnette à l'Ouest et le parc des Issambres à l'Est.



Localisation du projet



Simulation du projet

TRAVERSEE DE SAN PEIRE



28

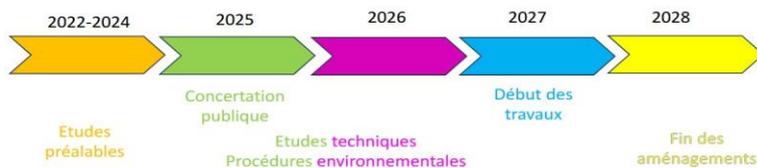
Simulation du projet

TRAVERSEE DES PEÏRAS



29

Calendrier prévisionnel



30

Monsieur le Maire rajoute que, en complément de l'aménagement du front de mer, un aménagement et une réfection du parc Bedouce vont être également engagés en partenariat avec le Conseil départemental.

2- VOIE VERTE ET LES MOUETTES

Madame Martine BOUVARD explique que pour la place des Mouettes, les remarques des habitants du quartier ont été prises en compte et le calendrier d'aménagement a été revu en concertation avec les services du Département, pour tenir compte des travaux effectués par Véolia pour la rénovation de l'adduction d'eau sur l'avenue des Crêtes et le fond de la place des mouettes ; les travaux d'aménagement de la place ont été reportés au début 2026.

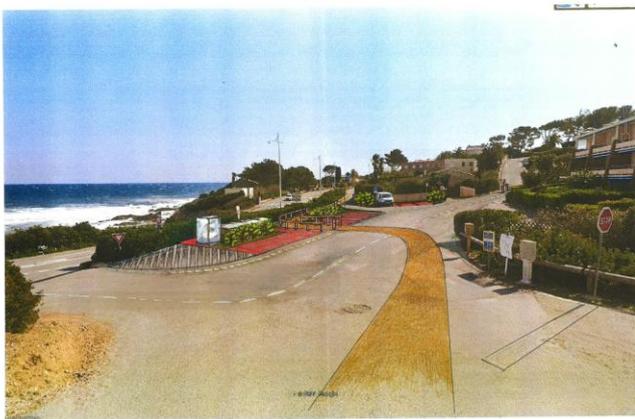
Le tracé de la piste cyclable a été validé par le Département, les autres travaux d'aménagement (parking, végétalisation, tracés au sol) nous incombent et il faudra se rapprocher du SMIDDEV pour l'inversion des poubelles.

Les croquis suivants, établis par les services de la Mairie, montrent une amélioration sensible de la place.

Place des mouettes



Place des mouettes



Train des pignes : Madame Martine BOUVARD précise que la commune est sur le sujet depuis septembre 2020, que l'aménagement relève du plan départemental des aménagements cyclables datant de 2015, celui-ci a dû être réactualisé, et que les études opérationnelles assurées par les services départementaux sont encore en cours : l'aménagement est reporté à 2026.

3- ANIMATIONS ESTIVALES

Madame Martine BOUVARD présente les animations estivales prévues aux Issambres :

- Faites du nautisme
- Fête de la Saint Pierre
- Cinéma en plein air
- Fête des vigneron
- Concerts tous les jeudis
- Marchés diurnes (lundis / mercredis)
- Marchés nocturnes (mercredis / jeudis/dimanches)
- Fête des belges
- Festiv'arts

Monsieur le Maire remercie les conseillers et les administrés présents ce soir pour les échanges et invite l'ensemble des personnes à poursuivre autour d'un apéritif convivial.

La séance se termine à 20h30.

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire de manière impersonnelle.

HÔTEL DE VILLE

Rue Grande André Cabasse
B.P. 50 004
83521 Roquebrune-sur-Argens CEDEX
04 94 19 59 59

MAIRIE D'HONNEUR

Parking des Artichauts
83520 Roquebrune-sur-Argens
04 94 19 59 59

**MAIRIE ANNEXE
DE LA BOUVERIE**

2, rue du Prince Ferdinand de
Bourbon des deux Siciles
83520 Roquebrune-sur-Argens
04 94 19 50 28

**MAIRIE ANNEXE
DES ISSAMBRES**

Place San Peire
83520 Roquebrune-sur-Argens
04 94 55 07 16

mairie@mairie-roquebrune-argens.fr • www.roquebrune.com • www.roqinfo.fr

